

COURRIER DE DENONCIATION

Madame ou Monsieur
(Représentant légal de l'établissement)
Nom de la société :
Adresse du local :
.....

à

Monsieur le Président du SIEDMTO
36, Rue des Varennes
10140 VENDEUVRE SUR BARSE

En recommandé avec accusé de réception

Objet : Dénonciation de la convention d'enlèvement des déchets assimilés aux déchets ménagers

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 9.1 du règlement d'application de la Redevance Spéciale, je vous notifie par la présente mon intention de mettre un terme à la convention d'enlèvement des déchets assimilés aux déchets ménagers n° qui nous lie.

Motif de la dénonciation : (cocher la case ad hoc)	Rappel du document à fournir
<input type="checkbox"/> Retraite, fin d'activité ou vente	Attestation de cessation d'activité délivrée par la Chambre des Métiers et/ou acte de vente
<input type="checkbox"/> Transfert d'activité	Attestation de transfert d'activité délivrée par la Chambre des Métiers
<input type="checkbox"/> Liquidation judiciaire	Attestation de liquidation délivrée par le Mandataire
<input type="checkbox"/> Souscription d'un contrat privé	Copie du contrat ou attestation (voir modèle fourni en annexe du règlement)
<input type="checkbox"/> Non-respect de la convention par la collectivité	Copie de la lettre recommandé avec accusé de réception de mise en demeure d'exécuter le service sous 10 jours

J'ai pris bonne note que, en l'absence des pièces justificatives requises, la résiliation de la convention ne pourra être prononcée.

Par ailleurs, les bacs mis à ma disposition devront être remis à la collectivité dans un délai de 15 jours à compter de la réception du courrier de notification de la résiliation envoyé par la collectivité. La date de prise d'effet de la résiliation de la convention est alors la date de restitution des bacs ou badges. A défaut de restitution du matériel mis à disposition dans les délais précités, je serai tenu d'acquitter la valeur des bacs sur la base des critères prévus au marché de fourniture de la collectivité. La date de prise d'effet de la résiliation de la convention sera dans cette hypothèse le 31 décembre de l'année de résiliation.

Enfin, je suis informé que toute prestation réalisée par la collectivité est due, que la résiliation de la convention ne pourra donner lieu à quelconque indemnisation ou remboursement, quelle que soit la date d'effet de la résiliation.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

A

Le/...../.....

Signature du représentant légal et cachet
de l'établissement